

Salle des Genêts – Salles de réunion

Salles de réunion
Version du : 7 JUIN 2019
Rédacteur : P LOIRAT

Aide pour la mise à disposition des 2 salles de réunion

Points traités	Observations
Explications générales	<p>Le complexe des Genêts comprend deux salles de réunion,</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 près de l'entrée- 1 près de la salle Flûte <p><u>Ces deux salles sont réservées de façon différente</u></p>
Salle de réunion près de l'entrée	<p>Cette salle est réservée par les demandeurs directement auprès de la mairie.</p> <p>Le demandeur doit donner au gardien, en arrivant, un document spécifique qui doit être signé par la mairie.</p> <p>Sans ce document, il ne doit pas être donné d'accès à la salle.</p> <p>Cette salle à une capacité maximale de 19 personnes</p>
Salle de réunion près de la salle Flûte	<p>Cette salle ne peut être réservée que par des associations sportives utilisant le complexe.</p> <p>Le demandeur réserve directement la salle auprès du gardien.</p> <p>Cette salle à une capacité maximale de 42 personnes</p>
Horaires	<p>Les salles devront être impérativement libérées à 22 h 30.</p> <p>Pour toute demande d'utilisation après 22 h 30, l'association devra faire un courrier à la mairie au moins 15 jours avant la date de l'utilisation</p>

